



AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie, en partenariat avec les centres de gestion des régions Nouvelle-Aquitaine, organisent le concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques – session 2027, dans les spécialités ci-dessous.

Spécialités	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
		Ext.	Int.	3 ^e C	
BIBLIOTHÈQUES	CDG de la Gironde Immeuble Horiopolis - 25 rue du Cardinal Richaud – CS 10019 - 33049 BORDEAUX cedex ☎ 05 56 11 94 30 - www.cdg33.fr	25	25		Bordeaux ou ses environs
ARCHIVES	CDG de la Lozère 11 boulevard des Capucins – BP 80092 – 48003 MENDE Cedex ☎ 04 66 65 30 03 – www.cdg48.fr	18	11	7	Mende ou ses environs
MUSÉE	CDG Du Tarn 13 rue Alain Colas – 81000 ALBI ☎ 05 63 60 16 50 - www.cdg81.fr	6	4	2	Albi ou ses environs

CONDITIONS D'ACCÈS

CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 ou d'une qualification correspondant à l'une des spécialités ouvertes (musée, bibliothèque, archives, documentation) reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le <u>décret n°2007-196 du 13 février 2007</u> relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux <u>articles L.2 et L.6 du code général de la fonction publique</u> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États, une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.
TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant 4 ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par l'<u>article L212-7 du code général de la fonction publique</u> soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 20 mai 2027
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2026 auprès du CDG organisateur
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au jeudi 22 octobre 2026 auprès du CDG organisateur

Attention : les inscriptions s'effectuent auprès du site concours-territorial.fr